

## Extrait des décisions du Bureau du 3 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le 3 mai, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents :** BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Étaient excusés :** PECOT Bertrand et ROMERO Thierry.

**Était absent :** : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline, VAGNER Marie Lyne et VAN DUFFEL Christine.

**Assistaient à la réunion :** PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, BOITEL Dominique – Responsable communication et CORDEY Marlène, Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20

Présents.....13

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.

Date de la convocation : 25 avril 2023. Secrétaire de séance : VAN DEN DRIESSCHE André.

### N° 2023-037 : Attribution après commission d'appel d'offre du marché de traitement des déchets verts du SDOMODE

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 février 2023, rendue exécutoire le 9 février 2023, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour l'accord-cadre de « Traitement des déchets verts » ;

Ayant connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 mai 2023 ;

Sachant des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

#### **Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue l'accord-cadre à bons de commande de « traitement des déchets verts » aux opérateurs économiques suivants :

**Lot 1 : Broyage, criblage et valorisation des déchets verts sur les sites du SDOMODE** à la société COLLECTI'VERT dont le siège social se situe 624 rue des mésanges 76 190 SAINTE MARIE DES CHAMPS. Le marché est à prix unitaires. Le prestataire est rémunéré en fonction des quantités réellement exécutées. Les prix unitaires du lot sont les suivants : 7.50 € HT la tonne en prestation de broyage, 4.95 € HT la tonne en prestation de criblage, 300 € HT le déplacement. Reprise de biomasse extraite 8.10 € HT la tonne.

**Lot 2 : Retournement sur les plateformes du SDOMODE** à la société DROUET dont le siège social se situe 5 rue de la Plaine 27 170 PERRIERS LA CAMPAGNE. Le marché est à prix unitaires. Le prestataire est rémunéré en fonction des quantités réellement exécutées. Les prix unitaires du lot sont les suivants : 110 € HT de l'heure en prestation de retournement de broyats, 300 € HT le déplacement sur la plateforme de Martainville et 180 € HT le déplacement sur la plateforme de Beaumontel.



